Trente-cinquième année. — N° 110. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 11 Mai 1876.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
10 Mai 1876.

Chronique générale.

La mesure prise par le gouvernement relativement aux maires et adjoints pris en dehors des conseils municipaux s'applique à tous les maires, sans exception, qui n'appartiennent pas actuellement à ces conseils, soit qu'à l'époque de leur nomination ils aient été pris en dehors, soit que plus tard ils n'aient pas été réélus.

***

La suppression que le Conseil municipal de Paris vient de faire de différentes subventions accordées à des établissements charitables par la capitale, a produit un mécontentement général dans tous les quartiers populeux.

Un journal dont les opinions républicaines ne sont cependant pas suspectes, le *Moniteur universel*, consacre à l'examen de cette question un long article dont nous extrayons le passage suivant :

« Le Conseil municipal de Paris a consacré une nouvelle et laborieuse séance à parfaire son œuvre d'intolérance et de proscription à l'égard des établissements de bienfaisance. Dans ce long défilé d'établissements fondés en faveur des malheureux, de ces prolétaires dont le conseil revendique si souvent les droits, bien peu ont pu échapper à l'impitoyable veto. Soigner des vieillards infirmes, se consacrer aux soins les plus répugnants, instruire et nourrir des milliers d'indigents, recueillir à la sortie de l'hôpital de misérables femmes que guettent le vice et la misère, telle est l'œuvre de lutte aux idées modernes, telle est la propagande cléricale que M. Thulié et ses collègues ont combattue avec succès. »

Ces proscriptions, ce parti pris d'intolérance, sous prétexte de cléricalisme, d'œuvres de charité, sont odieux et révoltent tout le monde.

***

Le *Nord* annonce, d'après une dépêche de Paris, qu'il serait question, à l'occasion de l'entrevue des deux empereurs et des trois chanceliers, de réunir à Berlin une conférence des représentants de toutes les puissances signataires du traité de Paris (1856).

Nous laissons au *Nord* la responsabilité de cette nouvelle, qu'il est seul à donner.

***

Dans une réunion tenue vendredi à Lyon, le citoyen Madier de Montjau a prononcé un grand discours dans lequel il a recommandé au parti républicain de reprendre « le grand mouvement socialiste de 1848, d'où est sortie la seule institution qui ait survécu jusqu'ici à toutes nos révolutions, le suffrage universel. » Pour une vieille barbe de 1848, le citoyen Madier de Montjau manque singulièrement de mémoire ; à cette époque, le suffrage universel a été imposé par le parti jacobin, malgré les socialistes, qui tous condamnaient cette institution : Fourier, Considérant, Proudhon, Pierre Leroux, fort divisés sur tous les points, s'accordaient dans la condamnation du suffrage universel.

***

M. Dufaure n'a qu'à se bien tenir ; voilà les radicaux qui le prennent directement à partie. On lit dans le *Peuple* du citoyen Floquet :

« La situation faite aux journaux par la loi Dufaure et la jurisprudence nouvelle qu'elle tend à créer ne sauraient durer. Mais le simple rapport de cette loi serait tout au plus un palliatif satisfaisant pour les doctrinaires du centre gauche, mais absolument insuffisant pour les légitimes exigences de l'opinion. »

Le citoyen Floquet pourrait bien se souvenir de certaine rude leçon que M. Dufaure lui a infligée à Bordeaux.

***

A l'occasion de la présence du Président de la République aux fêtes de Jeanne d'Arc, on signale un fait qui a sa valeur. Lorsque le maréchal est arrivé samedi matin à la gare d'Orléans, il y avait foule, comme on devait s'y attendre. Dans cette foule il y a eu des cris de : *Vive Mac-Mahon !* et *pas un* de : « Vive la République ! » Cette absence d'enthousiasme pour la forme de gouvernement qui nous régit a soulevé, ainsi qu'on peut croire, pas mal de commentaires.

***

Le *Gaulois* publie certains passages d'une lettre qu'il a reçue de l'ex-général Cluseret, réfugié à Genève :

« Genève, 2 mai.

» Monsieur, dans votre numéro de ce jour, vous annoncez que j'ai sollicité une grâce du maréchal de Mac-Mahon.

» Je ne sais ce qui peut me valoir cette suprême injure.

» On m'eût pris, on m'eût même fusillé, que j'eusse trouvé la chose toute naturelle.

» Si Mac-Mahon ou Thiers me fussent tombés dans les mains, ils eussent subi le même sort. C'est de bonne guerre.....

. . . . . .

» On gracie les gens qui font des chaussons de lisière ou devraient en faire.

» On tue les gens de ma trempe, on ne les insulte pas.

» Général E. CLUSERET.

» *P.-S.* — J'espère que votre loyauté vous fera insérer ma protestation, malgré les 50 francs d'amende. »

Le citoyen général Cluseret, après le citoyen Rochefort, donne la mesure du repentir des communards.

***

PROCÉDÉS RÉPUBLICAINS.

Les républicains arrivés au pouvoir usent de procédés qu'il est bon de faire connaître. On dira sans doute que la tradition révolutionnaire le veut ainsi. C'est incontestable ; mais il n'en est pas moins intéressant de signaler les faits et gestes des républicains.

Le *Journal de Loir-et-Cher* publie les détails suivants, qui nous apprennent comment on expulse un maire qui n'a pas donné sa démission et comment on le remplace :

« Le désordre est à son comble ; on dirait qu'il n'y a plus ni lois ni autorités. La commune de M. le député Tassin, Noyers, nous en fournit une preuve lamentable. Voici ce qui s'y est passé :

» Le 22 avril, à sept heures du matin, le garde-champêtre se présentait au domicile de M. Chauveau, adjoint, et lui demandait, DE LA PART DE M. TASSIN, *s'il avait donné sa démission ou s'il ne l'avait pas donnée, et, s'il avait l'intention de la donner, de la lui remettre.*

» M. Chauveau répondit qu'il n'avait pas donné sa démission et qu'il verrait ce qu'il aurait à faire.

» Le même jour, à midi, il reçut de M. Gustave Péan, premier conseiller municipal, la lettre suivante :

« Noyers, 23 avril 1876.

» Monsieur,

» Par une lettre en date du 22 de ce » mois, M. le préfet de Loir-et-Cher me » donne avis que, par suite de votre démis- » sion et de celle du maire, il me charge » d'administrer la commune de Noyers. J'ai » l'honneur de vous prévenir que je prends » aujourd'hui le service de la mairie.

» Recevez, Monsieur, mes salutations » empressées.

(*Ici le sceau de la Mairie.*) » G. PÉAN. »

» Le garde-champêtre n'alla pas faire la même démarche auprès du maire, M. Aubry ; mais, le rencontrant vers dix heures du matin, il lui dit :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SAGAR DES VOSGES.

(*Suite.*)

Baptiste se retourna vers Charlotte en souriant.

— N'ayez aucun souci, voisine, dit-il ; si je rencontre la menée, le pire pour moi sera d'être mouillé ; ce qui presse, c'est d'assurer la récolte.

Il était rentré pour prendre son chapeau et son bâton ; la jeune fille voulut en vain le retenir, il ne répondit qu'en plaisantant à ses frayeurs, et Hubert finit par interrompre les instances de sa sœur.

— Laissez ceux qui n'ont point de foi suivre leur sagesse, dit-il brusquement ; le démon leur fera connaître sa puissance !

— Le démon ne peut rien contre la volonté de Dieu, répliqua Baptiste avec simplicité ; le Créateur garde sa créature, et quand ma conscience est en repos, je le sens à mes côtés.

— Adieu donc, et que les mauvais esprits t'épargnent ! dit le sagar d'un air mécontent.

— Adieu, et que le Christ vous protége ! répliqua le jeune fermier.

Il échangea un regard avec Charlotte, et partit.

La jeune fille qui l'avait suivi jusqu'au seuil y demeura tant qu'elle put l'apercevoir dans la nuit.

Lorsqu'il eut enfin disparu, elle prêta quelque temps l'oreille avec inquiétude, et, n'entendant rien que les rumeurs du vent dans les sapins, elle se décida enfin à rentrer.

II.

Le lendemain avant le point du jour, grâce à l'active prévoyance de Baptiste, les prairies de la ferme étaient couvertes de travailleurs et de chariots qui se hâtaient de faire rentrer les foins. Bien qu'il ne plût point encore, le ciel était traversé par de longs convois de nuées qui venaient de l'ouest et obscurcissaient à chaque instant le soleil.

Le jeune laboureur allait d'un groupe à l'autre, donnant un coup de main ou un bon conseil, et encourageant à faire diligence : aussi tous les foins furent-ils enlevés en quelques heures, et le premier tiers de la journée n'était pas encore écoulé lorsque les paysans, restés à la prairie, se réunirent pour charger la dernière charrette.

Dans ce moment, un des garçons de la ferme, nommé Guillaume, conduisit à Baptiste un jeune garçon qui lui apportait, disait-il, un billet de M. Debruat le notaire.

Le fermier ouvrit la lettre, la lut sans avoir l'air de comprendre, puis regarda l'adresse.

— Au diable les cerveaux de lièvres ! dit-il ; le billet n'est point pour moi, mais pour Hubert... S'il sait que je l'ai lu, il en sera chagriné.

— Eh bien donc ! c'est-il si malaisé de le recacheter, fit observer Guillaume ; donnez voir, je m'en charge.

— Qu'en veux-tu faire ?

— D'abord le remettre comme il était, dit le paysan en mouillant le cachet et le pressant avec son ongle... puis le donner à la Charlotte qui le portera ce soir au sagar.

— Soit, dit Baptiste.

Et il parla plus bas :

— Il le lira toujours assez tôt.

Cependant on s'occupait de préparer la dernière charretée de foin. Des rubans et des ramées avaient été apportés pour l'orner selon l'usage ; les musiciens du village venaient d'arriver, et l'on disposait le jeune sapin qui devait être dressé, comme un mai, sur l'avant du chariot.

Baptiste, voyant l'horizon se noircir de plus en plus, hâta les préparatifs.

— Allons, ferme, mes *chépés* (1) ! dit-il aux hommes qui filaient la corde de foin destinée à envelopper et à retenir la haute charge ; jusqu'à présent la force du vent nous a sauvés, parce qu'elle a obligé les nuages à cheminer ; mais dès que la brise va mollir, le ciel nous tombera par morceaux.

— Sur ma foi ! il y aura pour lors plus d'un bourgeois de pris ! fit observer Guillaume ; car j'en ai vu ce matin une troupe qui montait la Maix, et il y avait dans le nombre pas mal de *bians bounnots*.

— Heureusement, ils trouveront là-haut la cabane de votre frère, Charlotte, dit Baptiste en se tournant vers la jeune fille qui décorait de rubans l'attelage.

— Hubert est aujourd'hui sur les *voytons* (1), répliqua celle-ci, et la porte du logis sera fermée.

— Eh bien, dans ce cas, il y aura ce soir plus d'une dentelle mouillée, reprit Guillaume ; voyez comme la poussière commence à *rondier* là-bas sur la route ? Le *sotré* bat sa femme ; elle ne tardera pas à pleurer, et alors, gare aux promeneurs !

— En voici qui ont l'air de se douter de la chose, dit Baptiste ; car, si je vois bien, ils ont quitté le grand chemin et viennent de notre côté.

Une troupe de dames et d'enfants était, en effet, descendue dans la prairie qu'elle traversait en se dirigeant vers le dernier chariot. Elle était conduite par une grosse petite bourgeoise à qui son aplomb jovial, son air d'entregent et ses larges lunettes donnaient l'apparence d'un notaire de campagne en jupon. Guillaume la reconnut de loin.

(1) Chapeaux. C'est ainsi qu'on désigne les hommes.

(1) Espèces de glissoirs pour les traîneaux de bois.

» — Vous avez donc donné votre démission ?

» — Non, répondit M. Aubry ; pourquoi cette question ?

» — C'est que *M. Tassin m'a dit hier au soir que vous l'aviez donnée* et que M. Péan vous remplaçait.

» Une heure après, une lettre de M. Péan, exactement semblable à celle que nous venons de reproduire, était remise à M. Aubry.

» M. Péan s'est installé lui-même, et dès le lendemain il inaugurait son entrée en fonction par deux mariages.

» Or, *pas plus que l'adjoint, le maire n'a donné sa démission, et personne ne les en a sollicités.*

» Nous nous trouvons en présence d'un fait qui, à quelque point de vue qu'on se place, est de la plus haute gravité.

» En effet, ou M. le préfet n'a pas écrit la lettre dont s'est armé M. Péan — et dont il a oublié de donner copie aux intéressés, — et M. Péan tombe sous le coup de l'article du Code pénal qui punit l'usurpation de fonctions publiques.

» Ou bien M. Péan a réellement cette lettre entre les mains.

» Mais alors, comment M. le préfet a-t-il pu se baser sur les démissions de M. Aubry et de M. Chauveau, puisqu'elles ne lui ont pas été remises. »

M. Tassin s'est trop pressé de parler ; il connaissait d'avance la circulaire de M. Ricard, et il a voulu en bénéficier avant l'heure. Tout cela est fort bien, en temps de révolution ; mais sous un gouvernement régulier !

*
* *

M. de Madaï, préfet de Berlin, et sa suite, ont visité samedi les égouts de la capitale.

Ces messieurs étaient accompagnés du préfet de la Seine, de M. Voisin et de M. Belgrand, inspecteur général des ponts-et-chaussées et directeur des eaux et égouts.

Cette visite était la dernière faite par M. de Madaï, qui est parti dimanche pour Berlin.

*
* *

On ne comprend plus rien à ce qui se passe en Serbie.

Le nouveau cabinet, à peine nommé, a donné sa démission, comme si le parti de la guerre, en arrivant au pouvoir, ne savait plus ce qu'il voulait.

Une dépêche du 7 mai nous annonce que le ministère a été reconstitué le lendemain. Nous y trouvons les mêmes noms, de sorte qu'il est à peu près impossible, jusqu'à de nouvelles informations, de deviner ce qui s'est passé.

*
* *

LE CASERNEMENT DES TROUPES EN PROVINCE.

Le *Journal des Débats*, constatant l'empressement patriotique que les municipalités mettent à venir en aide à l'Etat en facilitant l'exécution des travaux de casernement, cite les exemples suivants :

Pour l'année 1876, la seule ville de Nîmes vient de verser dans la caisse du Trésor la somme de 1,300,000 fr. ; celle de Bordeaux, 1,350,000 fr. ; celle de Castres, 600,000 fr. ; celle d'Agen, 265 mille fr. ; celle de Bergerac, 200,000 fr. ; celle de Carcassonne, 155,555 fr. ; celle de Lons-le-Saulnier, 150,000 fr. ; celle de Bourgoin, 130,000 fr. ; celle de Châtellerault, 100,000 fr.

Les départements imitent cet exemple. Pour n'en citer qu'un seul, celui de la Charente, qui ne compte que 378,218 habitants, verse cette année un subside qui n'est pas moindre de 730,000 fr., soit près de 2 fr. par habitant. Les travaux de casernement de l'armée sont poussés partout avec une telle activité que les prévisions du législateur, qui estimait qu'une période de trois années suffirait à les mener à bonne fin, seront partout réalisées.

LES FÊTES D'ORLÉANS.

Nous continuons à emprunter au *Journal officiel* les détails suivants sur les fêtes d'Orléans :

Samedi, le maréchal-président de la République a réuni à la préfecture, dans un dîner de soixante-dix couverts, toutes les notabilités présentes à Orléans. La réception qui a suivi le dîner a été très-brillante. Le maréchal avait espéré pouvoir se rendre un moment au Cercle agricole, où les exposants du concours régional se trouvaient réunis ; mais, en présence de l'affluence des personnes qui sont venues lui rendre hommage à la préfecture, il a dû se faire excuser.

M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, et M. Portier, directeur de l'agriculture, ont été chargés d'exprimer aux membres du Cercle agricole les regrets du maréchal.

Pendant la soirée, le maréchal-président de la République s'est entretenu avec les sénateurs et les députés, les membres du conseil général et les maires du Loiret, des affaires du département.

Dimanche matin, le maréchal-président a quitté la préfecture à sept heures et demie, accompagné de sa maison militaire et du vicomte d'Harcourt. Après avoir traversé la Loire pour visiter la caserne Saint-Charles, où il a été reçu par l'état-major de la place et les officiers du 76e régiment de ligne, le Président s'est rendu aux expositions agricoles.

Le maréchal a d'abord visité l'exposition de la société horticole, accompagné du ministre de l'agriculture et du commerce, de M. Portier, directeur de l'agriculture, de M. Germon, maire d'Orléans, du marquis de la Touanne, adjoint, et de plusieurs préfets des départements voisins.

Le maréchal s'est rendu à pied au concours régional installé sur le boulevard Saint-Vincent, au milieu des vives acclamations de la foule qui se trouvait sur son passage. M. Boitel, inspecteur général au ministère de l'agriculture, commissaire général du concours, a fait, avec M. Portier, les honneurs de cette exposition. Le maréchal l'a visitée en détail. Il s'est arrêté devant les animaux primés, a examiné la section des machines et s'est entretenu longuement avec les exposants et les constructeurs.

Le maréchal s'est rendu ensuite à l'exposition de la Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret, a été reçu par M. Porcher, ancien président de chambre à la cour d'Orléans, président de la Société.

Le maréchal, toujours à pied, est allé à la caserne de l'Etape, occupée par le 30e régiment d'artillerie, et est remonté en voiture pour rentrer à la préfecture, à dix heures et demie, où il a déjeuné.

A midi, le maréchal-président s'est rendu avec sa maison militaire et un nombreux cortége à la cathédrale. Il a été reçu sous le porche, où un dais lui avait été réservé, par l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, entouré de son clergé, qui lui a adressé le discours suivant :

« Monsieur le maréchal,

» La ville d'Orléans célèbre en ce jour deux fêtes : la fête pacifique de l'agriculture et la fête d'une guerrière libératrice de notre cité et de la France. Il y a entre ces deux fêtes, que la religion se plaît à bénir, des harmonies touchantes, et toutes deux étaient dignes, monsieur le maréchal, que votre présence vînt en rehausser l'éclat.

» La fête de l'agriculture témoigne que notre cher et grand pays veut se relever par les féconds travaux de la paix : et, à regarder les merveilles de ce brillant concours régional, ne pourrait-on pas se croire revenu aux plus beaux jours de la prospérité nationale ?

» Ainsi la France étonnera le monde par ses ressources toutes les fois qu'il lui sera donné de développer librement les forces vives et toutes les richesses territoriales et intellectuelles que Dieu lui a si magnifiquement déjà départies.

» Mais ces nobles travaux ont besoin de sécurité et de confiance et c'est votre glorieuse mission, monsieur le maréchal, de lui en assurer le bienfait. Votre présence au milieu de nous dit hautement à notre pays qu'il peut, sous la protection de votre vaillante et loyale épée, préparer pacifiquement la force et les gloires de l'avenir.

» La fête de Jeanne d'Arc nous rappelle comment Dieu autrefois protégea la France et nous apprend que s'il est bon qu'un peuple compte sur lui-même et travaille courageusement à sa régénération, il faut aussi qu'il sache regarder plus haut, jusqu'à Celui qui tient dans ses mains le sort des nations, et c'est pourquoi, monsieur le maréchal, dans cette basilique, où s'est agenouillée Jeanne d'Arc, vous venez implorer le secours providentiel dont les peuples et les chefs de peuples ne peuvent se passer, surtout les jours de crise.

» Que Dieu exauce vos prières et les nôtres ; qu'il laisse tomber sur notre chère patrie ses anciens regards de miséricorde ! Qu'à la prospérité matérielle il ajoute la grandeur chrétienne, et qu'il vous donne à vous, monsieur le maréchal, dont le noble cœur en est si digne, ces illuminations supérieures qui, à l'heure du péril, font qu'un homme se rencontre de la forte race de ceux par lesquels il plaît à Dieu, comme dit l'Ecriture, de sauver son peuple : *Domine virorum tuorum per quos salus facta est Israel.* »

Après ce discours, le maréchal est entré dans la cathédrale, magnifiquement ornée d'écussons, de drapeaux et d'oriflammes, et est allé occuper le fauteuil et le prie-Dieu qui lui étaient réservés.

L'office terminé, le maréchal s'est rendu à pied à l'exposition industrielle, puis, à deux heures, est monté en voiture pour présider à la distribution des prix du concours régional.

Le maréchal-président avait à ses côtés dans la tribune d'honneur, les ministres de la guerre et de l'agriculture et du commerce, le général Bataille, commandant le 5e corps, le préfet, l'évêque d'Orléans, M. Portier, directeur de l'agriculture, M. le président Boitel, et le maire.

Après la distribution des récompenses, le maréchal-président, accompagné des ministres de la guerre, de l'agriculture et du commerce, et de ses aides-de-camp, est allé visiter les nouvelles casernes en construction dans le faubourg Bannier et les docks d'artillerie hors la ville. En revenant, il a longé le boulevard de la Madeleine jusqu'aux hospices qu'il a visités et où il a remis au maire et au préfet des secours pour le bureau de bienfaisance, les enfants des salles d'asile et les petites sœurs des pauvres.

A cinq heures, le maréchal-président, conduit par le maire, les membres du conseil municipal et de la chambre du commerce, est allé visiter la mairie, monument de construction très-ancienne. A cinq heures et demie il était de retour à la préfecture, après avoir reçu partout, de la population, l'accueil le plus sympathique et le plus respectueux.

A six heures, il dînait chez le général Bataille.

Dans la soirée, la place Sainte-Croix et la cathédrale étaient illuminées. Une cavalcade historique est venue défiler sur la place devant une tribune d'honneur, où avait pris place le maréchal-président. Sur le parvis de l'église, le clergé, l'évêque en tête, a assisté au défilé et reçu du maire l'élection symbolique de Jeanne d'Arc. Le spectacle était des plus imposants.

Le maréchal-président de la République est parti pour Paris dimanche soir par le train de dix heures.

M. le maréchal de Mac-Mahon est arrivé lundi matin, à minuit 50, à Paris.

Etranger.

EGYPTE.

Le khédive d'Egypte est sous le coup d'une expropriation et d'une saisie, comme un simple particulier qui ne paye pas ses dettes.

Ainsi, le tribunal d'Alexandrie, sur l'appel interjeté par M. Cesare Carpi, a décidé que la Daïra, domaine privé du khédive, est une véritable maison de commerce, et condamnée à tenir ses engagements, etc.

— Sur ma vie, dit-il à Baptiste en baissant la voix, c'est Mme Fournier !

A ce nom, tous les yeux se retournèrent du côté de la nouvelle arrivante.

Mme Fournier était une des grandes renommées du pays. Restée veuve de bonne heure, elle avait continué le commerce de bois de son mari, soutenu deux procès, et établi trois filles sans que le temps, la résolution ou l'argent eussent jamais paru lui faire défaut. Depuis que ses affaires étaient passées aux mains de ses gendres, elle s'occupait bénévolement de celles des autres. On la trouvait toujours en route pour servir quelque voisin ; c'était elle qui faisait les ouvertures de mariage, aidait les ventes, procurait des domestiques, propageait les nouvelles recettes de conserves, et obtenait des lettres de recommandation pour les jeunes gens qu'on envoyait étudier à Strasbourg. Aussi avait-on recours à son obligeance dans tous les embarras de la vie pratique. Guillaume tira le jeune fermier par la manche, et, le prenant à part :

— C'est le bon Dieu qui nous amène ici la *petite Providence*, dit-il (en appelant Mme Fournier du nom qu'on lui donnait dans le pays) ; si vous lui parlez, elle peut vous faire avoir, de préférence à tout autre, la location du *fonds des Aunes*.

— Pourquoi cela ? demanda le fermier.

— Rapport qu'elle a rendu beaucoup de services au propriétaire, et qu'il n'a rien à lui refuser.

— C'est bon à savoir, dit Baptiste ; en te remerciant, garçon.

Et il s'empressa d'aller au-devant de Mme Fournier, qui, bien qu'elle l'eût vu seulement deux ou trois fois, le reconnut et le salua par son nom.

La *petite Providence* était cette fois en route avec des étrangers à qui elle voulait faire voir les Vosges, et demanda si on n'avait point aperçu une troupe qu'elle et sa compagnie devaient rejoindre près de la Maix.

Le jeune fermier appela Guillaume, qui donna à la veuve tous les renseignements désirables. Les voyageurs qu'elle cherchait avaient traversé la prairie il y avait près de deux heures, et ils devaient être déjà dans la montagne.

La petite bande parut déconcertée d'une pareille avance ; mais Mme Fournier ne fit qu'en rire.

— Eh bien, quoi ! ils nous attendront ! dit-elle de l'accent délibéré qui lui était habituel ; ne voilà-t-il pas un grand malheur ? Allons, en route !

— J'ai peur que madame et sa société ne rencontrent la pluie avant ceux qu'elle cherche, fit observer Baptiste.

— Après ? dit la vaillante veuve ; nous crois-tu de sucre candi, et as-tu peur que nous ne fondions sous l'ondée ? Allons, ajouta-t-elle en se retournant vers ses compagnes, retroussez vos robes et regardez à vos pieds, vu que la prairie est coupée de ruisselets.

— Que Mme Fournier excuse, dit Baptiste ; mais si elle voulait monter avec son monde sur le chariot, nous la conduirions jusqu'à la ferme qui est près de la montagne, et ce serait autant de moins à faire à pied.

— Tiens, c'est une idée, reprit la veuve ; au fait, pourquoi ne pas *tuer le chien* avec ces braves gens ? Allons, Mesdames, exercez-vous à nos prochaines ascensions en gravissant cette montagne de foin ; et vous, petits, vite, grimpez près du sapineau enrubané ! La *rakiotte* va vous jouer une contre-danse pour vous encourager.

L'orchestre du village, déjà placé au sommet du chariot, où le violon et la clarinette cherchaient vainement à se mettre d'accord, ne se le fit pas répéter une seconde fois. Il partit brusquement, accompagné par les coups mesurés de la grosse caisse.

Dames et enfants se hissèrent près de lui avec des efforts entrecoupés de grands éclats de rire, et le chariot prit le chemin de la ferme précédé des faneurs.

Mme Fournier, qui n'avait point voulu profiter du véhicule, suivit à pied avec Baptiste. Elle interrogea d'abord le jeune homme sur l'état de sa ferme, puis sur ses projets et ses espérances.

La conversation, commencée à haute voix au milieu des travailleurs, devint insensiblement plus intime ; les deux interlocuteurs avaient ralenti le pas, et étaient demeurés en arrière.

Guillaume, qui négligeait souvent ses propres affaires à force de s'occuper de celles des autres, abandonna le chariot et resta en arrière pour prêter l'oreille ; mais le vent ne lui apporta qu'un murmure traversé de loin en loin par quelques mots isolés. Il constata seulement que Baptiste parlait avec chaleur, et que Mme Fournier semblait faire certaines objections ; enfin les raisons du fermier finirent sans doute par la persuader, car elle tira de sa poche un carnet, écrivit au crayon quelques mots sur une feuille qu'elle déchira et remit au jeune homme. Celui-ci la remercia avec effusion, ramassa avec soin le billet dans la poche de sa veste.

Comme elle s'approchait, Guillaume l'entendit répéter d'une voix plus élevée :

— Surtout, point de retard.

Et Baptiste répondait :

— J'irai, Madame, j'irai ce soir... et que le ciel vous récompense !

(La suite au prochain numéro.)

à-dire à payer les bons dus au 10 avril, avec intérêts à 12 p. 0/0.

Le domaine de la Daïra, qui se compose des meilleures terres d'Egypte, a de magnifiques cultures de betteraves et des sucreries en assez grand nombre. Seulement, des sommes énormes ont été empruntées et garanties sur ce domaine, qui devient aujourd'hui le gage des créanciers.

Le khédive est, comme on le voit, presque dans la même situation que le sultan, sous le rapport financier : c'est Mahomet qui fait banqueroute.

Seulement, quelle est la sanction de ce jugement?

Le tribunal ordonnera bien à ses huissiers de marcher ; mais que feront les huissiers si le khédive leur oppose des soldats et les chasse à coups de bâtons?

Chronique Locale et de l'Ouest.

COMMUNE DE SAUMUR.

Classement, en 1876, des Chevaux, Juments, Mulets et Mules.

La Commission chargée de procéder, en 1876, au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, en cas de mobilisation, se rendra dans la commune de Saumur, les 15 et 16 mai, à 9 heures du matin le 15, et à 7 heures du matin le 16.

La réunion aura lieu à Saumur, sur le Champ-de-Foire.

Les chevaux et juments de *six ans et au-dessus*, les mulets et mules de *quatre ans et au-dessus*, existant dans la commune, seront *tous* examinés sans exception, *même ceux reconnus impropres au service militaire*, au classement de 1874-1875, par la Commission déléguée à cet effet.

Les juments suitées ne seront pas présentées aux Commissions, seulement leurs propriétaires seront tenus de remettre au Président de la Commission un certificat du Maire de la commune, constatant la position de leurs animaux.

Les propriétaires seront appelés par ordre alphabétique, et chacun d'eux présentera en bloc tous les animaux qui lui appartiennent (les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, le 15 ; — les autres le 16).

Les propriétaires qui ne présentent pas leurs animaux peuvent être déférés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de 50 francs à 1,000 francs (art. 13 de la loi du 1er août 1874).

Ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 200 francs à 2,000 francs.

Tous les animaux qui ne seront pas présentés au classement (qu'une amende ait été prononcée ou non), seront compris d'office parmi ceux aptes au service de l'armée.

A Saumur, le 8 mai 1876.

Le Maire, LECOY.

Le Comité angevin qui soutient la candidature conservatrice de M. Fairé, avocat, adresse aux électeurs de la 2e circonscription d'Angers la circulaire suivante :

Messieurs,

Au scrutin du 20 février, usant de la façon la plus légitime de votre souveraineté électorale, vous avez choisi pour votre député M. Fairé. Vous savez que la majorité de la Chambre a invalidé ce que vous avez fait et que son vote vous oblige à procéder à une nouvelle élection, le 21 mai.

Reconnaissant de la confiance que vous lui avez témoigné, M. Fairé pose de nouveau sa candidature.

Elle est devenue vôtre par le premier scrutin. C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de la soutenir avec énergie et de montrer que le vote du 20 février était l'expression libre et réfléchie de vos volontés, pure de toute manœuvre et de toute pression.

Vous connaissez, comme nous, M. Fairé ; ses opinions sagement libérales et conservatrices répondent aux sentiments de nos populations angevines, qui ne séparent pas la liberté de l'ordre, et qui veulent la propriété inviolable et respectée, le travail assuré, encouragé et honoré.

M. Fairé défendra avec autant de force que de conviction les intérêts qui vous sont chers ; son caractère, son talent, l'éclat de sa parole vous assurent en lui le mandataire le plus utile et le plus dévoué.

Nous le recommandons à vos suffrages.

Votez tous pour M. FAIRÉ !

Général d'ANDIGNÉ, sénateur.
Achille JOUBERT, sénateur.
Baron L. LE GUAY, sénateur.

Comte DURFORT DE CIVRAC, député et président du Conseil général.
Comte Armand DE MAILLÉ, député.
E. BERGER, député.
Louis JANVIER DE LA MOTTE, député.
Th. DE SOLAND, député.

Le conseiller général du canton de Tiercé, D. RICHOU.

Le conseiller général du canton du Louroux, Joseph DE MIRULLE.

Le conseiller général du canton de Saint-Georges, comte A. WALSH.

Le conseiller général du canton nord-ouest d'Angers, Ernest ORIOLLE.

Le conseiller d'arrondissement du canton de Tiercé, Ch. POITOU.

Le conseiller d'arrondissement du canton du Louroux, F. DENOU.

Le conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Georges, SUAUDEAU.

Le conseiller d'arrondissement du canton nord-ouest d'Angers, Alfred LABOULAIS.

Le conseiller d'arrondissement du canton nord-est d'Angers, E. CARRIOL.

Vu : FAIRÉ.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire :*

Le samedi, 8 avril 1876, M. Maillé, ancien maire d'Angers, député sortant et candidat pour l'élection du 21 mai prochain, comparaissait à Angers, en qualité de témoin, à l'audience du tribunal de police correctionnelle.

C'était M. Monprofit, conseiller municipal d'Angers, qui était l'accusé. Il ne s'agissait, il est vrai, que d'un délit de colportage et de colportage électoral. Mais voici le cas qui s'est présenté à l'audience et qu'il est vraiment impossible de ne pas rappeler à l'heure où M. Maillé sollicite, de nouveau, les suffrages et la confiance de ses concitoyens.

Douze témoins ont affirmé, « sous la foi du serment, » que M. Monprofit, *voyageant dans un fiacre avec M. Maillé*, est venu leur apporter certaine petite brochure bleue qu'il n'avait pas le droit de colporter. Un des témoins a déclaré qu'il avait vu M. Monprofit prendre ces petites brochures, en présence de M. Maillé, dans un paquet qui se trouvait *dans la voiture, sur le siége d'intérieur faisant face au siége sur lequel M. Maillé et son ami prenaient place.* D'autres témoins disent que M. Monprofit tirait ces petites brochures de la poche de son paletot ; d'autres, qu'il les tenait à la main ; d'autres, enfin, déclarent qu'ils les ont trouvées sur la table que venaient de quitter ensemble M. Maillé et M. Monprofit.

M. Monprofit a reconnu la vérité de tous ces faits.

Un treizième témoin est appelé : c'est M. Maillé lui-même.

Il lève la main et PRÊTE SERMENT, — le serment de dire la vérité.

— Que savez-vous ? — lui demande M. le président du tribunal.

M. Maillé déclare qu'il ne sait rien. Il était, il est vrai, à côté de M. Monprofit à Saint-Jean-de-Linières, à Saint-Martin-du-Fouilloux, à Saint-Léger-des-Bois, à Saint-Georges, à Ingrandes, à Savennières... et dans le fiacre. *Mais il ne sait rien, il n'a rien vu, il ignore même si dans le paquet* (qui était en face de lui dans la voiture) *il y avait des bulletins de vote.*

— C'est tout ce que vous savez, lui dit alors M. le président du tribunal. — Allez vous asseoir.

Voilà ce qui s'est passé, à Angers, au tribunal, à l'audience publique du samedi 8 avril.

Dans son numéro d'avant-hier, le *Courrier de Saumur* publie en première page les lignes suivantes, à propos des fêtes de Jeanne d'Arc et du concours régional d'Orléans :

« Le maréchal de Mac-Mahon a tenu à honorer de sa présence cette double solennité. On lira PLUS LOIN les *intéressants détails que nous donnons* sur le voyage présidentiel et sur l'accueil chaleureux qu'ont fait les populations et les représentants des corps constitués au premier magistrat de la République. »

Or, les lecteurs dudit *Courrier* ont vainement cherché dans cette feuille le récit annoncé... Rien, pas même une ligne ; et rien encore dans le numéro suivant.

On demande les *intéressants détails.*

Un douloureux accident vient d'arriver sur la ligne du chemin de fer en construction à Brissac. Jeudi 4 mai, au matin, le nommé Louis Bricage, âgé de 19 ans, domestique de M. Tessier, entrepreneur, conduisant ses chevaux, s'est engagé les jambes dans un rail et est tombé sur la voie. L'attelage, poursuivant sa marche, quatre wagons lui ont passé sur les jambes qui ont été brisées. Transporté à l'hôpital, ce pauvre jeune homme a été amputé dans la journée. Il n'a pas survécu longtemps à cette opération, il a succombé dimanche soir. *(J. de Maine-et-Loire.)*

Il avait été préparé à Thouars une feuille électorale dont la publication devait être un auxiliaire pour le journal *le Poitou*. Le tirage du premier numéro était prêt.

L'administration a jugé que la loi ne permettait pas de transformer en journal politique, sans le délai de quinze jours après la déclaration, un journal commercial dont la publication avait été autorisée auparavant.

Un des soirs de la semaine dernière, le sieur Pierre Véron, cocher de fiacre, au service de M. Renault, entrepreneur de voitures, à Tours, a trouvé, rue de l'Oratoire, un sac contenant de l'or, de l'argent et des billets de banque, pour une somme de 646 fr. 80.

Cet honnête homme s'empressa de porter le tout au bureau central de police.

Cet argent avait été perdu par un messager de Cormery, à qui il a été rendu, le 3 mai courant.

Il est à regretter que le messager n'ait pas même remercié le sieur Véron qui, s'il n'avait pas été un brave homme, pouvait parfaitement s'approprier le sac que personne ne lui avait vu ramasser.

Faits divers.

Le concours régional de Carcassonne a terminé dimanche le programme de ses fêtes par un brillant carrousel offert par les officiers du 17e dragons.

Le soir, il y a eu brillantes illuminations et retraite aux flambeaux.

* * *

Le *Petit Marseillais* donne, sur un drame épouvantable qui vient de mettre en émoi la population de Mouriès (arrondissement d'Arles), les détails suivants :

Le nommé Pierre Recordier, cultivateur, est veuf depuis plusieurs années avec deux petites filles dont l'aînée, nommé Marie, n'a pas plus de neuf ans, et la plus jeune, Madeleine, sept ans à peine.

Recordier, dont la réputation est détestable, a pour maîtresse la femme Parot, Pélagie, connue sous le nom de Jauffrette, et que ses mauvaises mœurs rendent également l'objet de la réprobation générale.

Ce couple forma, il y a un mois environ, le projet de se débarrasser de la jeune Marie, enfant rachitique et chétif qui leur sembla ne pas pouvoir supporter longtemps des mauvais traitements continus.

Le moyen choisi fut la séquestration.

Marie fut renfermée, à peine vêtue, dans une sorte de cloaque ayant à peine 3 ou 4 mètres carrés. Quelques brins de paille humide furent répandus sur le sol pour servir de couche à l'infortunée.

Pour tout meuble, on ajouta une grosse pierre récemment extraite des carrières voisines de Mouriès.

A côté de cette pierre fut placée une cruche d'eau renouvelée tous les deux jours. De temps en temps, quelques croûtes de pain étaient, en outre, jetées à la prisonnière, que l'on avait condamnée à vivre dans cet immonde réduit.

La pauvre Marie n'avait ni jour, ni air ; à peine apercevait-elle la lumière du soleil lorsque Recordier et sa mégère venaient lui faire subir les tortures qui, d'après leur odieux calcul, devaient peu à peu lui donner la mort.

La *Jauffrette* saisissait une corde noueuse et, après avoir mis à nu le petit corps souffreteux de l'enfant, le criblait de coups. Le père dénaturé aidait au supplice en frappant avec ses mains calleuses.

La marâtre employait aussi des épingles et mordait horriblement les mains frêles de Marie quand elle cherchait à se dégager. Le sang répandu semblait redoubler sa rage. Un jour, dans une sorte d'accès plus intense de cruauté, elle aiguisa un coutelas en présence de la malheureuse victime qu'elle menaça de décapitation.

Cela durait depuis quinze jours environ lorsque la justice a été informée.

Le jeudi 4 mai, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction de Tarascon se sont rendus sur les lieux pour faire leur enquête.

La *Jauffrette* a été mise en état d'arrestation au milieu de l'indignation des habitants de Mouriès. Des vociférations et des huées ont été poussées et on a même lancé des pierres contre la voiture dans laquelle se trouvaient l'inculpée et les magistrats. Ceux-ci ont été obligés de descendre pour arrêter ces manifestations et calmer l'exaspération de la foule.

Recordier, apprenant que son crime était découvert et sa maîtresse arrêtée, s'était empressé de prendre la fuite, mais nous apprenons que l'on vient de s'emparer de lui.

Dernières Nouvelles.

L'AFFAIRE DE SALONIQUE.

L'Agence Havas donne les renseignements complémentaires suivants :

« Dès que ce grave événement a été connu à Constantinople, l'ambassadeur de France s'est entendu avec l'ambassadeur d'Allemagne pour provoquer sur-le-champ de la part de la Porte les plus énergiques mesures.

» S. M. le sultan a fait parvenir aux ambassadeurs l'expression de la douloureuse indignation et de sa ferme volonté d'infliger aux coupables un châtiment prompt et exemplaire.

» Le grand vizir a renouvelé les mêmes protestations dont le ministre des affaires étrangères s'est fait, à son tour, l'interprète auprès de M. le comte de Bourgoing et de M. le baron de Werther. Le corps diplomatique s'est réuni et ses délibérations ont été transmises à la Porte et acceptées par elle.

» Déjà, il avait été résolu qu'un bâtiment de guerre ottoman partirait sur-le-champ pour Salonique, avec deux commissaires turcs, chargés d'ouvrir une enquête et d'assurer la punition des coupables.

» Un commissaire français et un commissaire allemand, choisis par les deux ambassades, sont adjoints aux délégués ottomans.

» Sur l'ordre du Président de la République et la proposition du ministre des affaires étrangères, le ministre de la marine a décidé d'envoyer immédiatement une division de l'escadre d'évolution à Salonique. Elle y sera devancée par le *Gladiateur*, qui fait partie de notre station du Levant, et elle trouvera à son passage au Pirée les instructions spéciales qui résulteront du concert qui se sera établi à ce sujet entre les deux gouvernements français et allemand. »

On lit dans la *Correspondance universelle :*

« Le 6, à dix heures du matin, l'attention du consul des Etats-Unis, qui se trouvait à la gare, était attirée par les cris d'une jeune villageoise chrétienne qu'entouraient une vingtaine de musulmans, qui voulaient de force la conduire à la mosquée.

» Le consul des Etats-Unis parvint, non sans efforts, à mettre la jeune personne sous sa protection, et, la conduisant dans sa voiture, il l'amena au consulat.

» La foule, assez nombreuse, suivit la voiture et se rendit au consulat d'Amérique, qu'elle entoura en hurlant et en demandant qu'on rendît la jeune personne.

» Une autre partie de la population s'était rendue, furieuse, à la mosquée.

» Sur ces entrefaites, et pendant que le consul d'Amérique faisait demander des renseignements pour savoir à quelle nationalité appartenait cette jeune personne, le consul d'Allemagne et le consul de France étaient séparément avertis qu'une jeune personne, appartenant à leur nationalité, avait été entraînée de vive force à la mosquée.

» Les consuls de France et d'Allemagne s'y rendirent aussitôt, et à peine y avaient-ils pénétré et eurent-ils été reconnus, que la foule furieuse s'est ruée sur eux et les a, non assassinés, mais littéralement assommés à coups de barres de fer et de bancs.

» Le consul d'Italie, de son côté, averti de ce qui se passait à la mosquée et au consulat d'Amérique, courut chez le gouverneur le prévenir, lequel, prenant en toute hâte les troupes qu'il avait sous sa main, se rendit à la mosquée, qu'il fit cerner aussitôt et envoya un gros peloton délivrer le consulat d'Amérique, où la foule avait essayé déjà d'enfoncer les portes.

» Le gouverneur a fait procéder immédiatement à de très-nombreuses arrestations. »

Etant donné le fanatisme musulman, ce récit est beaucoup plus vraisemblable que celui que nous donnait hier l'*Agence Havas*, et qu'elle tenait de la suspecte ambassade ottomane.

On annonce que les gouvernements de France et d'Allemagne se sont déjà entendus quant aux réparations à exiger.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE avril (1876), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 14. — Paysage miocène des environs de Lausanne. — Persuader, et non contraindre. — Le Président Jeannin (fin). — Orphée. — Les Mémoires d'un écolier en vacances (suite). — L'enfant. — Un Dessin d'Alessandro Vittoria.

N° 15. — La Légende d'Estretat. — Emile Botta. — Vanterie. — Le Bocal et les poissons rouges. — Les Mémoires d'un écolier en vacances (suite). — Serrure en fer ciselée et forgée du quinzième siècle.

N° 16. — La Chambre de la sonnerie. — Les Mémoires d'un écolier en vacances (suite). — Buffon et les oiseaux-mouches. — Froids et chaleurs extrêmes. — Tout droit. — La charrue antique en Grèce et en Italie.

N° 17. — Cuyp. — Avocats célèbres : Gerbier. — Pensées (Octave Pirmez). — L'Art à Boston (Etats-Unis). — Les Mémoires d'un écolier en vacances (fin). — La Vierge de l'hirondelle. — Les Yeux (suite).

N° 18. — Loches (département d'Indre-et-Loire) ; histoire et édifices. — Le Poisson arc-en-ciel et son nid. — Le iamstschik ou le cocher russe. — Un Duel entre deux princes au dernier siècle. — Les Moissonneurs des Abruzzes. — Spattering. — Les Forces de la nature dans l'industrie : l'eau et l'air. — Mon souhait. — Les Insectes destructeurs des tabacs.

Gravures.

N° 14. — Un Paysage de l'époque miocène, d'après M. Heer. — Orphée, peinture décorative du foyer de l'Opéra, par M. Paul Baudry. — Fac-simile d'un dessin d'Alessandro Vittoria, appartenant à M. Chevignard et reproduit par lui.

N° 15. — Les Laveuses d'Estretat, par M. Emile Laborne. — Emile Botta, d'après la peinture de Champmartin, au musée Assyrien du Louvre. — Serrure en fer ciselé et forgé du quinzième siècle (collection de M. Spitzer).

N° 16. — Les Sonneurs, par Decamps. — Le *Cephalepis Lalandi* et son nid. — Le *Lesbia Gouldi* et son nid. — Charrue grecque. — Charrue romaine à coutre et à roues.

N° 17. — Sur un pont, lavis par Albert Cuyp (collection de M. Dutuit, de Rouen). — Bas-reliefs du clocher de *Brattle street Church*, à Boston, par M. Bartholdi : le Baptême, l'instruction religieuse (2 gr.). — Le Mariage, l'Extrême-Onction (2 grav.). — Œil du Secrétaire ou Serpentaire (oiseau).

N° 18. — Vue de Loches ; porte des Cordeliers et du Château. — Une danse de moissonneurs dans les Abruzzes, par Pinelli. — Insectes destructeurs du tabac : Elaphidion arrosé ; Xylétine serricorne ; Catorama du tabac ; Cigare rongé.

Quelque chose d'intéressant !

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senr, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquis une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants **gagnés ici** et dans **les environs**, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — *Biscuits de Revalescière*. En boîtes de 4, 7 et 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M. GODRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — —
1 — 45 — du soir.
7 — 40 — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — —
12 — 30 — du soir.
6 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MAI 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre	67 65	» »	» 30
4 1/2 % jouiss. septembre	97 50	» 20	» »
5 % jouiss. novembre	105 »	» »	» 17
Obligations du Trésor, t. payé.	480 »	» »	2 50
Dép. de la Seine, emprunt 1857	229 »	1 »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482 50	» »	» »
— 1865, 4 %	504 50	» »	» 50
— 1869, 3 %	365 »	» »	2 50
— 1871, 3 %	347 50	» »	» 25
— 1875, 4 %	480 »	» »	» »
Banque de France, j. juillet.	3550 »	10 »	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	623 75	» »	6 25
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	405 »	5 »	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345 »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	747 50	» »	15 »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	725 »	» »	» »
Crédit Mobilier	160 »	» »	11 25
Crédit foncier d'Autriche	472 50	» »	2 50
Charentes, 400 fr. p. j. août.	967 50	» »	5 »
Est, jouissance nov.	583 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	958 75	» »	» »
Midi, jouissance juillet.	750 »	3 75	» »
Nord, jouissance juillet	1240 »	» »	5 »
Orléans, jouissance octobre.	987 50	» »	2 50
Ouest, jouissance juillet, 65.	636 25	» »	» »
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	» »	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz.	1130 »	» »	2 50
Société Immobilière, j. janv.	15 »	» »	» »
C. gén. Transatlantique, j. juill.	315 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	735 »	» »	» »
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	560 »	» »	» »
Société autrichienne, j. janv.	562 50	» »	» »
OBLIGATIONS.			
Orléans	320 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	321 25	» »	» »
Est	319 »	» »	» »
Nord	321 »	» »	» »
Ouest	317 »	» »	» »
Midi	316 50	» »	» »
Deux-Charentes	289 »	» »	» »
Vendée	245 »	» »	» »
Canal de Suez	523 75	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1er mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes	du matin,	express-poste. (s'arrête à Angers)
6 —	45 —	—	omnibus-mixte.
9 —	1 —	—	—
1 —	37 —	soir,	express.
4 —	10 —	—	omnibus.
7 —	17 —	—	omnibus-mixte.
10 —	37 —	—	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes	du matin,	direct-mixte.
8 —	20 —	—	omnibus.
9 —	41 —	—	express.
12 —	38 —	soir,	omnibus-mixte.
4 —	44 —	—	omnibus-mixte.
10 —	28 —	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

Etude de Me DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

PETITE MAISON DE CAMPAGNE

Située à Russé, commune d'Allonnes,

Avec jardin de 66 ares environ, joignant du couchant et du midi le chemin d'Allonnes à Russé.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit Me DENIEAU, notaire. (191)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

1° PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de : au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet ; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine ; greniers, cave et jardin.

Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite.

2° Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour.

3° Au Champ-de-Foire, REMISE, ECURIE et GRENIER.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise. (53)

A VENDRE

UNE JUMENT bai brun, six ans, 1 mètre 62 centimètres, très-bien dressée à l'attelage et à la selle, sautant bien.

S'adresser au bureau du journal.

BAINS PUBLICS

SAISON D'ÉTÉ.

Traitements hydrothérapiques, tous les jours.

Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir.

Les dimanches et jours de fête, le bureau ferme le soir à six heures.

UNE DAME VEUVE, ayant déjà l'expérience des malades, s'offre, comme **garde-malade**, aux personnes qui peuvent avoir besoin de ses services.

S'adresser au bureau du journal.

CRÉDIT UN AN

Pour toute personne patentée, 5 0/0 espèces, 50 0/0 marchandises, ci-dessous :

Vin SAINT-ESTEPHE, 1869, 1845, le 1/4 de pièce, 55, 75.

Vin SAINT-EMILION, SAINT-JULIEN, 1869, 1845, le 1/4 de pièce, 80, 95.

Vin SAINT-GEORGES, par 50 à 220 litres, l'hectolitre, 60, 70.

COGNAC, 10 et 6 ans, par 30 à 50 litres, le litre, 3, 4.

MADÈRE, MALAGA, ALICANTE, par 12 bouteilles, 3.

HUILE SURFINE, par 20 litres, le litre, 3.

CHOCOLAT FIN et VANILLE, le kilogramme, 4, 6.

On demande des AGENTS. Affranchir et un timbre, à M. GUILLON, à Trouville-sur-Mer. (205)

Mme Ve NIESSERON

COUTELIÈRE,

Place de la Bilange, n° 10,

Devant cesser prochainement le commerce de la coutellerie, a l'honneur d'informer le public que, dès à présent, elle **vendra au rabais toutes ses marchandises.**

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Epilepsie

guérie par voie de correspondance par le médecin spécialiste Dr KILLISCH, Neustadt DRESDE (Saxe). Plus de 8,000 succès.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (103)

EAU DENTIFRICE

DU CHIMISTE **GOULARD**,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents décharnées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : **5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.**

Dépôt général, **à Paris**, *rue de l'Entrepôt*, 5.

A SAUMUR, chez **Henri MACHET**, coiffeur, rue d'Orléans.

DÉPOT SPÉCIAL D'OSIER DE LA GRÈVE

Fin et avantageux pour la fabrication,

Vendu 37 francs contre remboursement, ou 38 francs payables à 60 jours, les cent poignées, rendues franco en gare du destinataire.

S'adresser à **M. ARROUS fils**, *commissionnaire à La Rochelle.*

Gain principal év. 375,000 marcs.	**ANNONCE DE FORTUNE**	Les gains sont garantis par Etat.

Invitation à la participation aux chances de gains,

aux grands tirages de primes garantis par l'Etat de Hambourg, dans lesquels

7,770,000 reichsmarcs

doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 81,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de **375,000** reichsmarcs, ensuite reichsmarcs **250,000, 125,000, 80,000, 60,000 50,000, 40,000, 36,000,** 4 fois **30,000** et **25,000,** 5 fois **20,000,** 24 fois **15,000, 12,000** et **10,000,** 26 fois **6000,** 56 fois **4000** et **3000,** 206 fois **2500, 2400** et **2000,** 415 fois **1500** et **1200,** 1356 fois **500, 300** et **250,** 27463 fois **200, 150, 138, 124** et **120,** 13839 fois **94, 75, 67, 50, 40** et **20** reichsmarcs, qui sortiront en 7 parties en l'espace de quelques mois.

Le premier tirage est officiellement fixé et le lot original entier coûte seulement..... francs 7,50 c.
le demi-lot original seulement..... francs 3,75 c.
le quart de lot original seulement..... francs 1,87 ½ c.

et j'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses défendues) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

☞ Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres jusqu'au

15 Mai,

à cause de l'époque rapprochée du tirage, en toute confiance, à

Samuel Heckscher senr,

Banquier et comptoir de change, à **Hambourg** (ville libre).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.